

**Compte Rendu  
Conseil Communautaire  
Séance du 9 octobre 2008**

**Etaient Présents**

<i>Bourgueil</i>	: Mme RIGUET, Mrs GAILLARD, JUNGES et MIRAND
<i>Benais</i>	: Mmes RIOCREUX et FRAISSE
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs BARRE, CROUVIZIER et THIBAULT
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET
<i>Continvoir</i>	: Mme CAMUS et Mr CAMUS
<i>Gizeux</i>	: Mrs NEVOIT et De LAFFON
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs GOURBILLON et SIMON
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN et Mr BESNIER
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU et GOURDON

**Absents excusés**

<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme JAMMET et Mr PINARD
<i>Gizeux</i>	: Mr BEAUPIED
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mr MUREAU

**Secrétaire de séance**

Madame E. CAMUS

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2008**

Question XIV, il fallait lire que le préjudice subi, après le vol de matériel à l'aire d'accueil des gens du voyage, s'élevait à 2 000,00 € environ, et non 200,00 € comme cela avait été indiqué par erreur.

*Ce document est ensuite adopté à l'unanimité.*

### **II – OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE BOURGUEIL**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la 70<sup>ème</sup> semaine fédérale internationale de cyclotourisme organisée à Saumur, l'Office de Tourisme du Pays de Bourgueil a remis aux participants, de passage à Bourgueil, différents documents destinés à promouvoir notre Région.

L'un de ces documents, intitulé « Bienvenue en Pays de Bourgueil », a été réalisé à l'initiative de l'Office de Tourisme pour un montant de 199,73 €.

Afin d'alléger la charge financière de l'Office de Tourisme, il propose à la Collectivité de lui verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00 €.

*Le Conseil Communautaire,*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable, et*

*DECIDE de lui octroyer une aide de 200,00 €.*

### **III – REAMENAGEMENT D'UN LOCAL ARTISANAL - ZA DE BOURGUEIL**

Monsieur COUSSEAU, Vice Président en charge du Développement Economique, rappelle que la société ATMA a été placée en liquidation judiciaire, et le bâtiment artisanal qu'elle occupait dans la Zone d'Activités de Bourgueil, est actuellement disponible.

Il précise que la SARL ATOUT FER a l'intention de développer à Bourgueil, une activité de serrurerie, métallerie et ferronnerie. Cette société souhaite disposer d'une surface d'environ 400 m<sup>2</sup>.

Monsieur COUSSEAU souligne la nécessité, pour répondre favorablement à ce projet, de modifier le bâtiment actuel qui représente une surface de 800 m<sup>2</sup>, ce qui permettra par ailleurs de pouvoir accueillir une autre entreprise, le cas échéant.

Monsieur COUSSEAU tient à préciser que le Comité Consultatif « Développement Economique et Bâtiments » réuni le 17 septembre 2008, a émis un avis favorable pour le lancement d'un tel programme de travaux, estimé à 75 000,00 € HT.

A cet effet, il propose à l'assemblée :

- 1) De donner suite à ce projet d'aménagement,

- 2) De confier la maîtrise d'œuvre des travaux au PACT d'Indre et Loire, moyennant une rémunération fixée à 3 900,00 €uros HT,
- 3) De confier la mission sécurité santé au cabinet BATEC, moyennant une rémunération fixée à 500,00 €uros HT,
- 4) D'engager toutes les démarches nécessaires pour le lancement d'une consultation auprès des différents corps de métier.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

Monsieur SIMON s'interroge sur une mise à disposition de 400 m<sup>2</sup> pour ce genre d'activité. L'entreprise est-elle sûr de pouvoir se développer ?

Monsieur COUSSEAU précise que cette société a déjà enregistré des commandes de travaux, et dans le secteur, ce genre d'activité fait actuellement défaut.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COUSSEAU,*

*VU l'intérêt de pouvoir répondre favorablement à la demande d'installation formulée par la société ATOUT FER,*

*VU l'avis favorable formulé par le Comité Consultatif « Développement Economique et Bâtiments »,*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable pour le lancement de ce programme de travaux,*

*RETIENT l'offre faite par :*

*1) Le PACT d'Indre et Loire pour la maîtrise d'œuvre des travaux,*

*2) Le cabinet BATEC pour la mission sécurité santé,*

*ET AUTORISE le Président à signer les conventions au contrat à intervention, avec le PACT et la société BATEC,*

*DEMANDE de lancer une consultation auprès des différents corps de métiers, et*

*AUTORISE le Président à signer toutes les pièces des marchés correspondantes,*

*S'ENGAGE à mettre en place les crédits correspondants au budget 2008 « Activités commerciales ».*

Pour le financement des travaux, il sera proposé au Conseil Communautaire de disposer des crédits qui étaient affectés pour la construction du chenil intercommunal.

Pour information, dans le budget 2008 de la Communauté de Communes, un crédit de 87 249,20 €uros avait été inscrit.

Afin de pouvoir constater ce transfert de crédits, du budget principal vers le budget Activités Commerciales, il sera proposé la réalisation des écritures suivantes :

**1/ - Au niveau du budget Activités Commerciales**

Mise en place d'un crédit de 80 000,00 €uros par l'intermédiaire du virement de crédit suivant :

- Article 2313/14	Atelier relais	- 80 000,00 €uros
- Article 2313/16	Travaux bâtiment ATMA	+ 80 000,00 €uros

## **2/ - Au niveau du budget principal**

Versement sur le budget Activités Commerciales d'une subvention exceptionnelle de 80 000,00 €uros alimentée par le Fonds de compensation de la taxe professionnelle.

L'opération comptable s'articule comme suit :

### **Recettes**

- Article 74833	Fonds de compensation TP	+ 80 000,00 €uros
-----------------	--------------------------	-------------------

### **Dépenses**

- Article 67441	Subvention exceptionnelle pour le budget Activités Com	+ 80 000,00 €uros
-----------------	---	-------------------

Pour compenser cette opération en fin d'année, l'opération « chenil intercommunal » sera annulée.

## **IV – AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA CCPB**

Monsieur COUSSEAU, Vice Président en charge des Bâtiments Publics, précise que cette question a été abordée lors de la dernière réunion du Comité Consultatif « Bâtiments Publics et Voiries ». Cette assemblée était d'accord, sur le principe de pouvoir aménager au plus tôt des locaux pour les services techniques de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Monsieur COUSSEAU souligne qu'il s'agit de réaménager les locaux techniques de l'ancienne caserne de gendarmerie pour une surface utile d'environ 120 m<sup>2</sup>.

Il précise que l'estimation d'un tel programme de travaux s'élève à 62 000,00 €uros HT.

Au vu de l'urgence de lancer un tel programme, il propose à l'assemblée :

- 1) De valider le principe de lancer ce programme de travaux, estimé à 62 000,00 €uros HT, et de lancer une consultation,
- 2) De confier la maîtrise d'œuvre au PACT d'Indre et Loire, le coût de la mission proposée s'élevant à 3 900,00 €uros HT,
- 3) De confier la mission sécurité santé au cabinet BATEC pour un montant de 750,00 €uros HT.

Il sollicite ensuite l'avis de l'assemblée,

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé de Monsieur COUSSEAU,***

*DECIDE, à l'unanimité, de lancer ce programme de travaux, ainsi qu'une consultation auprès des différents corps de métier, appelés à intervenir,*

*CONFIE la maîtrise d'œuvre au PACT d'Indre et Loire pour un coût fixé à 3 900,00 €uros HT,*

*CONFIE la mission sécurité santé au cabinet BATEC pour un coût fixé à 750,00 €uros HT.*

*AUTORISE le Président à signer les conventions et marchés à intervenir avec le PACT et le cabinet BATEC, ainsi que les marchés à intervenir avec les entreprises retenues pour la réalisation des travaux,*

*AUTORISE également le Président à signer la demande préalable de travaux qui sera déposée à la Mairie de Bourgueil,*

*SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.*

Pour information, un crédit de 150 000,00 €uros avait été mis en place dans le budget 2008 de la Communauté de Communes.

## **V – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Après avoir fait l'historique de ce PLH, Monsieur GAILLARD donne la parole à Madame CAMUS.

Madame CAMUS, Vice Présidente en charge de l'Habitat, rappelle le lancement d'un Programme Local de l'Habitat en 2005 qui a conduit à un programme d'actions, validé ensuite par le Conseil Régional, lors de sa séance du 6 février 2007.

Après avoir rappelé les différentes actions figurant dans ce PLH, à savoir :

### **ACTION n°1 : Mettre en oeuvre une politique de réserves foncières**

Compétence laissée aux communes  
Etude préalable d'aménagement  
Programmation au niveau communautaire

### **ACTION n° 2 : Programme communautaire de logements aidés**

Mise en place d'une incitation  
Réalisation d'une programme territorialisé

### **ACTION n° 3 : Réhabilitation du parc existant – OPAH**

Etude des conditions de mise en oeuvre  
Mise en place d'une OPAH ciblée

### **ACTION n° 4 : Développer l'adaptation des logements des personnes âgées et personnes handicapées**

Prise en compte de la dimension adaptation du logement:  
- dans le cadre d'une OPAH ou d'un PIG ;  
- en association avec les bailleurs sociaux.  
Accroître les services d'aide et de maintien à domicile en fonction des besoins  
Etude sur le développement de la coordination gérontologique

**ACTION n° 5 : Compléter l'offre d'hébergement d'urgence et temporaire**

Action sur l'existant  
Développement d'une offre nouvelle  
Maintenir une veille sur cette thématique

**ACTION n° 6 : Créer des possibilités d'accueil et de sédentarisation pour les gens du voyage**

Mise en place d'une charte qualité  
Lancement d'une étude action ou d'une MOUS

**ACTION n° 7 : Prendre en compte la problématique du développement durable sur les économies d'énergie:**

- Volet énergie au sein de l'OPAH  
Dans le domaine de la construction :  
- Démarche HQE  
- Gestion de l'eau  
- Lutte contre la banalisation de l'urbanisation

**ACTION n° 8 : Accompagner la politique de l'habitat**

Système de transport à la demande  
Poursuivre la mise en valeur des « coeurs de village »  
Maintenir et soutenir les commerces et services de proximité  
Aider au développement des entreprises du bâtiment

**ACTION n° 9 : Dispositif de suivi du PLH**

Mettre en place un outil d'évaluation du PLH  
Effectuer le suivi des difficultés du logement  
Organiser les réseaux à l'échelle du territoire

Elle souligne l'intérêt de pouvoir faire « vivre » ce PLH, et propose de mettre en place le dispositif de suivi prévu dans ce programme (Action n°9).

A cet effet, elle suggère à l'assemblée de lancer une consultation auprès d'organismes spécialisés pour ce genre d'actions.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'assemblée,

Monsieur GAILLARD souligne l'importance du cahier des charges à mettre en place.

Monsieur JUNGES rappelle le « rôle » important d'un PLH.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de Madame CAMUS,*

*VU l'intérêt de mettre en place tous les moyens permettant de faire « vivre » ce PLH,*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition,*

## **VI – ZA DE BENAIS –RESTIGNE – LOCATION D’UN BATIMENT A LA SOCIETE SOLS PRO SERVICES**

Monsieur BARRE, Vice Président en charge du Développement Economique, précise à l’assemblée que le bail de location établi entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et la société SOLS PRO SERVICES, représentée par Monsieur Jérôme DELAUNAY, arrive à échéance le 31 octobre 2008.

L’intéressé a fait savoir qu’il souhaitait continuer à exercer dans ce bâtiment, toutefois il a l’intention de faire parvenir à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, une offre d’achat du bâtiment.

Afin que chacune des deux parties ait le temps nécessaire pour se prononcer, il propose à l’assemblée de poursuivre la location du bâtiment jusqu’au 31 décembre 2008, après signature d’un contrat de location établi sous forme d’acte administratif.

Il sollicite ensuite l’avis de l’assemblée,

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l’exposé de Monsieur BARRE,*

*VU l’intérêt de pouvoir conserver dans cette Zone d’Activités une telle entreprise,*

*EMET, à l’unanimité, un avis favorable à cette proposition, et*

*AUTORISE le Président à signer le contrat de location à intervenir pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> novembre 2008 et le 31 décembre 2008.*

## **VII – ASSOCIATION GALIPETTES – HALTE GARDERIE – PROPOSITION DE VERSEMENT D’UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

Madame RIOCREUX rappelle que lors de la séance du 28 février 2008, le Conseil Communautaire a procédé au vote des subventions attribuées au titre de l’exercice 2008.

S’agissant de l’association Galipettes Halte garderie, le Conseil Communautaire avait décidé de se baser, pour le calcul, sur l’aide attribuée en 2007.

Toutefois, l’Assemblée avait pris note que l’aide versée ne serait pas suffisante car en 2008, elle émettait beaucoup de réserves sur le renouvellement du contrat d’Etat permettant de financer en grande partie certains postes au sein de cette structure.

L’ensemble des éléments financiers transmis à la Communauté de Communes permet aujourd’hui d’apprécier le besoin réellement nécessaire pour assurer l’équilibre du budget 2008.

Elle propose à l’Assemblée de verser une subvention complémentaire de 15 470,00 €uros, rappelant que le Conseil Communautaire avait mis en réserve un crédit de 25 000,00 €uros lors du vote du budget 2008.

*Le Conseil Communautaire,*

*EMET, à l’unanimité, un avis favorable à cette proposition.*

Par ailleurs, Madame RIOCREUX tient à rappeler deux points importants :

- 1) La signature, avant la fin de l'année 2008, d'un contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- 2) Une hausse à court terme des dépenses de fonctionnement en raison notamment de l'augmentation de la capacité d'accueil, et du non renouvellement par l'Etat des contrats aidés.

## **VIII – CONSTRUCTION D'UN POLE MULTI ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE**

Madame RIOCREUX, Vice Présidente en charge de l'Action Sociale Enfance et Jeunesse, rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 11 septembre 2008, le Conseil Communautaire avait décidé de confier au cabinet ABM de Tours la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un pôle multi accueil pour la petite enfance.

Elle souligne la nécessité de faire appel maintenant à des cabinets spécialisés :

- ⇒ Pour la mission sécurité santé,
- ⇒ Pour le contrôle technique,
- ⇒ Pour l'étude de sol.

A cet effet, elle propose de lancer une consultation auprès des cabinets spécialisés suivants :

### **MISSION SECURITE SANTE**

- Cabinet BATEC à Chouzé-sur-Loire
- Cabinet Conseil Service BTP à Saint Avertin
- Cabinet APAVE à Chambray-les-Tours
- Cabinet Ouest-Coordination à Saint Avertin
- Cabinet ACP2S à Athée-sur-Cher

### **MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE**

- Cabinet SOCOTEC à Tours
- Cabinet Qualiconsult à Saint Cyr-sur-Loire
- Cabinet CETE APAVE Nord Ouest à Chambray-les-Tours
- Cabinet VERITAS à Saint Avertin
- Cabinet NORISKO à Tours

### **ETUDE DE SOL**

- Cabinet A.I.S. Centre Atlantique à Saint Benoît (86)
- Cabinet CEBTP Solen à Parçay Meslay
- Cabinet Compétence Géotechnique à Saint Avertin

Elle sollicite ensuite l'avis de l'assemblée,

*Le Conseil Communautaire,*  
*Après avoir entendu l'exposé de Madame RIOCREUX,*  
*VU la nécessité de souscrire d'une part à ces deux missions, et la réalisation d'une étude de sol d'autre part,*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition détaillée ci dessus,*  
*AUTORISE le Président à lancer cette consultation et retenir ensuite les offres les mieux disantes pour la collectivité,*

*AUTORISE également le Président à signer les devis, contrats ou conventions à intervenir, avec les cabinets retenus,*

*SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.*

Par ailleurs, elle rappelle également l'urgence de pouvoir mettre à disposition de nouveaux locaux, et propose à l'assemblée, d'une part de lancer ce programme de travaux, et de passer à la phase « dépôt du permis de construire » d'autre part.

Elle sollicite ensuite l'avis de l'assemblée,

*Le Conseil Communautaire,*  
*Après avoir entendu l'exposé de Madame RIOCREUX,*  
*VU l'urgence de pouvoir mettre à disposition de nouveaux locaux,*  
*DECIDE, à l'unanimité, de lancer ce programme de construction sur le terrain, situé rue Ronsard à Bourgueil, propriété de la Communauté de Communes,*  
*AUTORISE le Président à signer et déposer le permis de construire correspondant à ce programme de travaux,*

*DECIDE également de lancer la procédure d'appel à candidatures, et de procéder ensuite par marchés négociés,*

*SOLLICITE toutes les aides attendues :*

- 1) Auprès de l'Etat, au titre
  - a) De la Dotation de Développement Rural,
  - b) Du contrat Etat/Région

- 2) De la Région, au titre du Contrat de Pays

- 3) De la Caisse d'Allocations Familiales.

*S'ENGAGE à financer la part restant à la collectivité,*

*APPROUVE le plan de financement détaillé ci après :*

## *Plan de financement*

<u>COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX Y COMPRIS DEMOLITION</u>			<u>FINANCEMENT</u>	
			<u>Subventions :</u>	
Travaux	610 500,00		Contrat de Pays	200 000,00
Démolition	37 500,00		Contrat Etat/Région	148 400,00
	<b>SOUS-TOTAL H.T. 648 000,00</b>		C.A.F.	125 000,00
Honoraires maîtrise d'oeuvre (10 %)	64 800,00		Dotation Développement Rural	100 000,00
			<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>573 400,00</b>
Divers : <i>Mission Sécurité-Santé,</i>	30 000,00		<u>Autres :</u>	
<i>Contrôle Technique, frais d'appel d'offres;</i>			FCTVA	130 000,00
<i>assurance Dommages-ouvrage</i>			Prêt C.A.F.	125 000,00
			Emprunt	60 228,00
	<b>SOUS-TOTAL H.T. 742 800,00</b>		<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>888 628,00 euros</b>
	<i>Arrondi à 743 000,00</i>			
	TVA 19.6 % 145 628,00			
<b>TOTAL DEPENSES TTC</b>	<b>888 628,00 euros</b>			

Concernant le financement de cette opération, Madame RIOCREUX rappelle à l'Assemblée que ce programme de construction est inscrit dans le Contrat de Pays.

Elle rappelle également que pour toute opération inscrite dans ce contrat, et d'un montant supérieur à 300 000,00 Euros HT, il s'avère obligatoire de lancer une étude diagnostic-simulation et faisabilité multi énergies, étude qui doit être réalisée par un cabinet spécialisé.

A cet effet, elle fait part d'une proposition d'intervention faite par le Bureau d'Etudes Thermiques Gérard CALLU de Montlouis sur Loire (37), et ce pour un montant de 2 700,00 Euros HT.

Après avoir détaillé le contenu de la prestation par ce cabinet, elle sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

*Le Conseil Communautaire,*  
*Après avoir entendu l'exposé de Madame RIOCREUX,*  
*VU la nécessité de lancer cette étude,*  
*EMET, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition détaillée ci-dessus, et*  
*AUTORISE le Président à signer la proposition d'honoraires du Bureau d'Etudes*  
*Thermiques Gérard CALLU, qui s'élève à 2 700,00 euros HT,*

*SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Energie (ADEME) à hauteur de 70% du coût de l'étude,*  
*S'ENGAGE à financer la part, restant à la charge de la Collectivité,*  
*AUTORISE également le Président à faire toutes les démarches administratives auprès de l'ADEME, et de signer tout document à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et l'ADEME.*

## **IX – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2007**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'article 2 de la Loi du 8 Février 1995, applicable à compter du 9 mai 1995, prévoit que les Collectivités Territoriales, et un certain nombre d'établissements publics, doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Le rapport qui est présenté au Conseil Communautaire doit permettre de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la Communauté de Communes, et au-delà, assurer l'information auprès de la population.

L'année 2007 se résume comme suit :

### **1) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### **A. ACQUISITIONS**

##### **1 - Achat d'un bâtiment propriété de Madame DUSSIN Elise**

Référence cadastrale :

⇒ Section E n° 695 et E 3965 – Commune de Benais - superficie de 429 m<sup>2</sup>.

*La présente vente a été conclue moyennant le prix de 190 000,00 euros.*

##### **2 - Achat d'un bâtiment et terrain propriété de EDF**

Référence cadastrale :

⇒ Section D 2463 – 2905 – Commune de Bourgueil - superficie de 5 049 m<sup>2</sup>

*La présente vente a été conclue moyennant le prix de 145 000,00 euros.*

##### **3 - Achat d'un terrain à la Commune de Saint Nicolas de Bourgueil.**

Référence cadastrale :

⇒ Section E 4497 et ZK 19 – Commune de St Nicolas de Bourgueil - superficie de 2 185 m<sup>2</sup>

*La présente vente a été conclue moyennant le prix de l'euro symbolique.*

#### **B. CESSIONS**

**Vente d'un terrain à la SARL RIVIERE ET FILS pour une extension dans la Zone d'Activités de Benais/Restigné.**

Références cadastrales :

⇒ Section E n° 41 – Les champs de Benais - superficie de 98 m<sup>2</sup>

⇒ Section ZK n° 19 – le clos Marsouille – superficie de 2 087 m<sup>2</sup>

*La présente vente a été conclue moyennant le prix HT de 6 555,00 €uros.*

**2) BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES**

- a. Acquisitions – NEANT
- b. Cessions – NEANT

**3) BUDGET ABATTOIR**

- a. Acquisitions – NEANT
- b. Cessions – NEANT

*L'assemblée prend acte de ces informations et confirme, à l'unanimité, que ce bilan correspond à la réalité des opérations d'acquisitions et de cessions immobilières faites au cours de l'exercice 2007.*

**X – MISSION DE PROMOTION ECONOMIQUE**

Monsieur BARRE, Vice Président en charge du Développement économique», précise à l'assemblée que l'ADUC, missionnée pour la promotion économique partagée, travaille depuis fin 2007 avec deux agences immobilières spécialisées en immobilier d'entreprise et de commerce, dans le cadre de la bourse des locaux et du foncier.

Il apparaît intéressant, pour la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, de pouvoir bénéficier du service apporté par ces agences, et élargir ainsi les possibilités de commercialisation des parcelles, ou locaux, dans les deux zones d'activités.

Il propose donc à l'assemblée de se rapprocher de deux agences situées à Tours, il s'agit :

- De l'agence PROCOMM (siège à Tours)
- De l'agence I2BC (siège à Tours)

Si le Conseil Communautaire donne suite à cette proposition, il sera nécessaire d'autoriser le Président à signer un mandat justifiant l'engagement de la collectivité.

Monsieur BARRE tient à souligner que ce type de mandat ne ferme pas les portes pour la vente en direct par les collectivités.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BARRE,*

*DECIDE, à l'unanimité, de faire appel à ces deux agences pour la commercialisation de parcelles, ou locaux, situés dans les deux zones d'activités, étant entendu que la collectivité se réserve la possibilité de pouvoir vendre en direct, comme cela se pratique actuellement.*

*AUTORISE le Président à signer avec ces deux agences les mandats simples de vente de parcelles ou locaux.*

*PRECISE que ces deux agences n'auront pas l'exclusivité des ventes,*

*SOULIGNE que ces mandats auront une validité de 12 mois, à compter de la date de leur signature.*

## **XI – BUDGET ANNEXE GENDARMERIE**

Monsieur le Président rappelle que, lors de la séance du 15 mai 2008, l'assemblée avait validé l'ensemble des opérations comptables permettant de constater sur le budget annexe « gendarmerie » d'une part la subvention d'équilibre exceptionnelle du budget, d'un montant de 103 203,36 € et le transfert de l'excédent disponible au 31 décembre 2007 sur le budget gendarmerie, à savoir 126 553,33 € d'autre part.

Afin que ces écritures puissent être constatées au niveau budgétaire, l'assemblée doit maintenant se prononcer sur la réalisation des écritures comptables nécessaires pour le transfert de ces sommes, du budget principal de la Communauté de Communes, dans le budget annexe « gendarmerie ».

Il sollicite ensuite l'avis de l'assemblée,

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé du Président,*

*VU la délibération du 15 mai 2008,*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable, et*

*AUTORISE le Président à émettre les titres et mandats permettant de constater la réalisation des écritures visées ci-dessus.*

## **XII – ORGANISATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE**

Monsieur le Président rappelle que suivant délibération en date du 9 novembre 2006, le Conseil Communautaire avait validé le principe de mise en place d'une journée de solidarité, et permis aux agents de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil de compenser cette journée comme suit :

- Par 7 heures travaillées, soit continues, soit fractionnées en jours ou en heures,
- Par une journée de 7 heures, décomptées au titre de la réduction du temps de travail,
- Par un jour pris sur les congés annuels.

Il souligne que cette proposition avait ensuite été validée par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre et Loire.

Depuis, la Loi a supprimé la possibilité de compenser cette journée, par un jour de congé annuel. Il demande donc à l'assemblée de prendre acte de cette modification.

*Le Conseil Communautaire,*  
*Après avoir entendu l'exposé du Président,*  
*VU la modification apportée par la Loi,*  
*PREND acte de cette modification, et*  
*PRECISE que cette délibération sera transmise comme il se doit au Comité Technique*  
*Paritaire du Centre de Gestion d'Indre et Loire.*

### **XIII – GESTION ET ENTRETIEN DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en place d'un groupement de commandes pour la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 10 novembre 2005, avait validé l'offre faite par Tsigane Habitat pour assurer la gestion et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Il rappelle également que ce groupement de commandes était constitué des Communautés de Communes du Pays de Richelieu, du Pays d'Azay-le-Rideau, de Touraine Nord-Ouest, du Pays de Bourgueil et de Rivière-Chinon-St Benoît-la-Forêt.

Il précise que seules les Communautés de Rivière-Chinon-St Benoît-La-Forêt, du Pays d'Azay-le-Rideau et du Pays de Bourgueil ont fait appel à Tsigane Habitat, les deux autres collectivités n'ayant pas démarré leur opération.

Le délai d'exécution du marché confié à Tsigane Habitat portait sur une durée de 3 ans à compter du premier ordre de service qui a été délivré le 1<sup>er</sup> novembre 2005 ; le contrat arrive donc à échéance le 31 octobre 2008.

Afin de pouvoir refaire une consultation, il propose à l'Assemblée de passer un avenant au contrat en cours, afin qu'il soit prorogé jusqu'au 31 décembre 2008.

Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

*Le Conseil Communautaire,*  
*Après avoir entendu l'exposé du Président,*  
*Après un vote à main levée,*  
*EMET un avis favorable à la proposition faite ci-dessus, et*  
*AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 au contrat en cours.*

*Le vote à main levée a donné les résultats suivants :*

<i>Nombre de votants :</i>	<i>20</i>
<i>Pour la signature de l'avenant :</i>	<i>18</i>
<i>Contre la signature de l'avenant :</i>	<i>2 (Mrs Cousseau et Gourdon)</i>

#### **XIV – MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Président souligne l'intérêt de pouvoir apporter quelques modifications dans la rédaction des statuts actuels, afin qu'ils soient en parfaite harmonie avec les actions que la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil souhaite engager.

Il souligne également que ce projet de modification a fait l'objet d'un large examen au sein de la commission « Compétences et évaluation des charges transférées ».

Il détaille ensuite les propositions de modification envisagées, à savoir :

##### **ARTICLE 2 : ⇒ Développement économique**

Parmi les actions existantes, il sera proposé de rajouter le texte suivant

- **Participation au dispositif TOURAINE CHINONNAIS INITIATIVE ou de tout autre dispositif de même type qui s'y substituerait.**

##### **⇒ Enfance et Jeunesse**

Parmi les actions existantes, il sera proposé de rajouter le texte suivant

- **Construction, extension, aménagement, gestion et entretien d'un bâtiment accueillant le multi accueil – halte garderie et le Relais d'Assistants Maternelles sur la commune de Bourgueil.**

##### **⇒ Environnement et cadre de vie**

Parmi les actions existantes, il sera proposé de rajouter le texte suivant

- **Organisation de l'élimination et de la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés. Pour exercer cette compétence, la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil adhère au SMIPE Val Touraine Anjou.**

##### **ARTICLE 6 :**

Il sera proposé que le bureau de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, élu par le Conseil Communautaire, soit composé de 12 membres.

##### **ARTICLE 8 :**

Il sera proposé de rédiger cet article comme suit :

- **Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Municipaux se prononçant sur leurs modifications.**

Il sollicite ensuite l'avis de l'assemblée sur ces propositions de modifications.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu le Président,*

*VU l'avis favorable de la commission « Compétences et évaluation des charges transférées »,*

*VU l'intérêt pour la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil de disposer de statuts en parfaite harmonie avec les actions qu'elle souhaite engager,*

*EMET un avis favorable à l'ensemble des modifications détaillées ci-dessus et APPROUVE le nouveau texte des statuts qui sera annexé à la présente délibération.*

*DEMANDE à l'ensemble des Communes constituant le territoire de la Communauté de Communes de se prononcer sur cette modification ainsi que le prévoit l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*DEMANDE au représentant de l'Etat de bien vouloir entériner cette modification par arrêté.*

## **XVI – VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Sur proposition du Président, l'assemblée, à l'unanimité, décide de procéder aux votes de crédits et virements de crédits suivants :

### **A - BUDGET C.C.P.B -**

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
6811			01	Dotations aux amortissements	+ 320.42
022		AGC	020	Dépenses imprévues	- 320.42

### **B - BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES**

#### **Amortissements complémentaires**

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
6811			01	Dotations aux amortissements	+ 1 059.01
022			01	Dépenses imprévues	- 1 059.01

### **1 – POUR LA REALISATION D'AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

#### **A - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES :**

⇒ BUDGET C.C.P.B – DÉCISION MODIFICATIVE n° 7

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

##### **RECETTES**

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
777	042	AGC	020	Amortissement de subventions transférables	+ 1 641.61

##### **DEPENSES**

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
023		AGC	020	Virement à la section d'investissement	+ 1 641.61

## SECTION INVESTISSEMENT

### RECETTES

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
020		AGC	020	Virement de la section de fonctionnement	+ 1641.61

### DEPENSES

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
13913	040	AGC	020	Subvention d'équipement – Département	+ 1 087.00
13931	040	AGC	020	Fonds affectés à l'équipement - DGE	+ 554.61

⇒ BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES – DECISION MODIFICATIVE N° 4

## SECTION FONCTIONNEMENT

### RECETTES

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
777	042		01	Amortissement de subventions transférables	+ 34 407.06

### DEPENSES

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
023			01	Virement à la section d'investissement	+ 34 407.06

## SECTION INVESTISSEMENT

### RECETTES

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
020			01	Virement de la section de fonctionnement	+ 34 407.06
28188	040		01	Amortissements autres immob corporelles	+ 1 059.01

### DEPENSES

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
13911	040		01	Subvention d'équipement – Etat	+ 14 267.04
13912	040		01	Subvention d'équipement – Régions	+ 9 660.00
13913	040		01	Subvention d'équipement – Département	+ 3 240.00
13915	040		01	Subvention d'équipement – Group collect.	+ 14 267.04
13918	040		01	Subvention d'équipement - Autres	+ 4 000.02
1641			01	Remboursement capital d'emprunt	+ 1 059.01

⇒ BUDGET ABATTOIR - DECISION MODIFICATIVE N° 3

## SECTION INVESTISSEMENT

### RECETTES

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
28183	040		01	Amortissement matériel	+ 320.42

### DEPENSES

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
2313				Travaux divers	+ 320.42

### **B - VOTE DE VIREMENTS DE CREDITS :**

⇒ BUDGET C.C.P.B - DECISION MODIFICATIVE N° 8

## SECTION FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
6811			01	Dotations aux amortissements	+ 320.42
022		AGC	020	Dépenses imprévues	- 320.42

⇒ BUDGET ACTIVITES COMMERCIALES - DECISION MODIFICATIVE N° 5

## SECTION FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
6811			01	Dotations aux amortissements	+ 1 059.01
022			01	Dépenses imprévues	- 1 059.01

## 2 - CREDITS SUPPLEMENTAIRES POUR AJUSTEMENT DIVERS

⇒ BUDGET C.C.P.B - DECISION MODIFICATIVE N° 9

## SECTION FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
6262		AGC	020	Frais téléphonique	+ 1 000.00
60622		AGC	020	Carburant	+ 70.00
66111		AGC	020	Intérêt bancaire	+ 600.00
6574		AGC	020	Subvention Office du Tourisme	+ 200.00
				<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+ 1 870.00</b>

### RECETTES

Article	Chapitre	Service	Fonction	Désignation	Montant
7472		AGC	020	Subvention Région	+ 1 870.00
				<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+ 1 870.00</b>

## XVII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### - Effectif de la Gendarmerie de Bourgueil

Monsieur GAILLARD souligne l'intervention de Monsieur le Député Philippe BRIAND, auprès de Madame Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de l'Intérieur.

L'assemblée prend acte de cette démarche, espérant qu'une réponse sera donnée à ce courrier avant le prochain Conseil Communautaire.

Si tel n'était pas le cas, il faudra reprendre contact avec Monsieur le Député et insister sur l'urgence d'obtenir une réponse dans les meilleurs délais.

### - Entretien des aires d'accueil et de passage à Bourgueil

Monsieur GAILLARD précise qu'un grand nettoyage est prévu à partir du 20 octobre 2008.

Il commente les autres travaux à réaliser sur l'aire d'accueil, soulignant l'intérêt de faire mettre en application le règlement actuel.

### **- Chambre des Métiers et de l'Artisanat**

Monsieur GAILLARD fait part des visites d'artisans le 27 octobre 2008, à l'initiative de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La boulangerie de Benais (locaux actuels et futurs) fait partie de cette visite.

### **- Conseil Général d'Indre et Loire**

Monsieur GAILLARD fait part également de la visite, le 27 novembre 2008, de Monsieur LEBRETON, Vice Président du Conseil Général.

Monsieur LEBRETON souhaite d'une part rencontrer les élus de la Communauté de Communes, et d'autre part visiter les entreprises installées dans les deux Zones d'Activités.

## **TOUR DE TABLE**

### **Madame RIOCREUX ⇒ *Zone d'Activités de Benais/Restigné***

Elle remercie le Conseil Général pour le fauchage le long de la Zone d'Activités.

Elle souligne que la Zone d'Activités est désormais éclairée la nuit, chaque week end.

#### ***⇒ Comité Consultatif Action Sociale***

Elle précise qu'un compte rendu de réunion sera fait au prochain Conseil.

### **Monsieur JUNGES ⇒ *Logiciels de mairie***

Il souligne l'intérêt, au niveau des Communes du Bourgueillois, de pouvoir se regrouper pour bénéficier de tarifs plus intéressants, rappelant que les logiciels actuels de comptabilité seront bientôt obsolètes.

### **Monsieur MIRAND ⇒ *Plan de sécurité des Communes***

Il fait part de l'organisation prochaine d'une réunion d'information. La date arrêtée est le 26 novembre 2008, le lieu n'étant pas encore déterminé.

### **Monsieur BARRE ⇒ *Zones d'Activités du Bourgueillois***

- Il fait part d'une prochaine visite de Monsieur LEBRETON, 1<sup>er</sup> Vice Président du Conseil Général d'Indre et Loire.
- Il commente une rencontre avec Monsieur BERSON (artisan en cours d'installation dans la Zone d'Activités de Benais/Restigné), lequel réfléchit actuellement sur l'opportunité de créer une aire pour les poids lourds.
- Il fait part d'un contact pris avec Monsieur BURON (chaudronnerie plastique), lequel souhaite rencontrer les élus pour leur présenter son activité dans la Zone d'Activités de Benais/Restigné.

- Il fait part également d'un contact pris avec Monsieur ZULIANI (pompes funèbres), lequel recherche un terrain dans le cadre de la réorganisation de son activité.

**Madame FOUQUET ⇒ *Communication - Information***

Elle fait part de la sortie du Lien.

**Monsieur NEVOIT ⇒ *Guerre 1914-1918***

Il fait part d'une exposition à Gizeux intitulée « La guerre 1914-1918. Notre village se souvient » qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 12 novembre 2008.

**Monsieur SIMON ⇒ *Entretien des aires d'accueil pour les gens du voyage***

Il souligne la difficulté pour la Commune d'Ingrandes de Touraine de pouvoir mettre à disposition un agent pour une durée de deux jours.

**Monsieur GOURDON ⇒ *Stade annexe du CES Ronsard***

Une fuite, constatée sur le système d'arrosage du stade, est en cours de réparation. L'entreprise ayant réalisé les travaux a été mise en demeure d'effectuer la remise en état du système défaillant.

**Monsieur COUSSEAU ⇒ *Animaux errants***

Il rappelle que les Communes ont la possibilité de souscrire un contrat avec la société DOG PROTECTION, soulignant qu'il n'y avait aucune obligation.

**⇒ *Entretien des Zones d'Activités***

Il précise qu'il étudie actuellement la possibilité de faire intervenir un artisan pour l'entretien des zones.

**Monsieur GAILLARD**

Il rappelle la réflexion engagée pour l'élaboration d'une charte politique.



***Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.***

Fait à Bourgueil, le 30 octobre 2008.

*Le Président,*  
**Jacques GAILLARD**